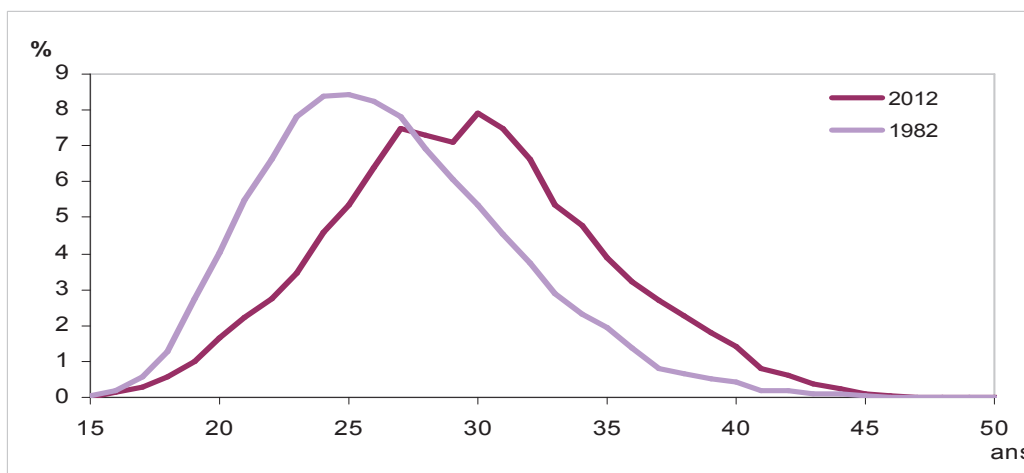


Répartition des naissances selon l'âge de la mère en 1982 et en 2012



Source : Insee, état civil

Lecture : En 2012, pour 8% des naissances, l'âge de la mère était de 30 ans.

Que nous apprend cet indicateur ?

Depuis 30 ans, le comportement des femmes en matière de fécondité a considérablement changé.

En 1982, en Lorraine, l'âge auquel les femmes faisaient le plus d'enfants était de **25 ans**. En 2012, c'est à **30 ans** que les femmes font le plus d'enfants. L'âge moyen auquel les femmes lorraines mettent leurs enfants au monde était de 29,6 ans en 2012, contre 26,5 ans en 1982.

Le nombre de naissances chez des mineures a baissé de manière importante depuis 30 ans. Il représentait **2,1%** du total des naissances en 1982 contre seulement **1,0%** en 2012. Toutefois, le nombre de naissances chez des mineures en 2012 a augmenté de 30% par rapport à 2011, passant de 199 à 261 naissances.

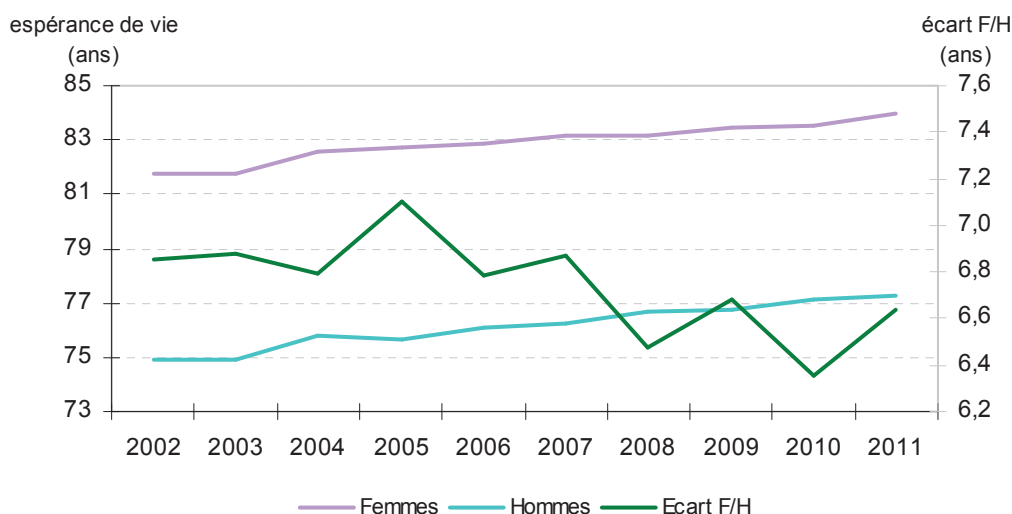
L'arrivée précoce d'un enfant peut être un frein à un parcours scolaire long pour la femme. Les naissances intervenant à l'adolescence entraînent souvent une précarisation de la mère et de son enfant.

Pour aller plus loin...

- La loi Neuwirth du 28 décembre 1967 légalise la contraception.
- La loi Veil du 17 janvier 1975 autorise pour une période probatoire de 5 ans l'interruption volontaire de grossesse (IVG) thérapeutique et non thérapeutique avant la fin de la dixième semaine de grossesse.
- La loi du 31 décembre 1982 introduit le remboursement de l'IVG et des frais de soins et d'hospitalisation afférents par la sécurité sociale.
- La loi du 4 juillet 2001 supprime l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, allonge le délai légal de recours à l'IVG, aménage l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG et élargit le délit d'entrave.
- En 2014, le projet de loi pour l'égalité femmes-hommes prévoit d'instaurer le remboursement à 100% de l'IVG.



Évolution de l'espérance de vie des femmes et des hommes en Lorraine entre 2002 et 2011



Source : Insee, état civil

Que nous apprend cet indicateur ?

Entre 2002 et 2011, en Lorraine, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 2,9 mois par an pour les hommes et de 2,6 mois par an pour les femmes. Ainsi, un garçon né en 2011 peut espérer vivre 77,3 ans dans les conditions de mortalité actuelles et une fille **83,9** ans.

L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes se réduit régulièrement. Il est de **6,6** ans en 2011 contre 7,6 en 2000, soit une diminution de près d'un an.

En 2011, la Lorraine se classe au 17^e rang des régions métropolitaines pour l'espérance de vie des hommes et au 19^e rang pour l'espérance de vie des femmes.

Les femmes connaissent plus souvent le veuvage que les hommes du fait de leur espérance de vie plus longue et de la différence d'âge entre conjoints (les hommes ont une épouse plus jeune qu'eux en moyenne de trois ans). Les hommes se remettent par ailleurs plus facilement en union que les femmes. Pour toutes ces raisons, les femmes sont les plus concernées par les situations de dépendance. Elles représentent les trois quarts des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) résidant à domicile ou en établissement, la proportion augmentant avec l'âge.

Pour aller plus loin...

- Ces inégalités d'espérance de vie génèrent des différences de durée passée en retraite : 5,3 années de retraite séparent hommes et femmes. Pour les retraités nés en 1942, les hommes ont une espérance de vie à 55 ans inférieure de 6,4 ans à celle des femmes. Les femmes partent en retraite plus tard (à 61,3 ans en moyenne contre 60,2 ans pour les hommes). Ayant effectué des carrières plus courtes (138 trimestres en moyenne contre 161 pour les hommes), elles sont davantage contraintes d'attendre 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. L'écart des espérances de durée de retraite en faveur des femmes est donc plus faible que l'écart des espérances de vie à 55 ans même s'il reste conséquent.





Principales causes de décès en Lorraine en 2011

	Femmes	%	Hommes	%
Maladies de l'appareil circulatoire	2 977	28,9	2 405	22,2
Tumeurs	2 610	25,4	3 682	34,0
Maladies du système nerveux et des organes des sens	722	7,0	471	4,4
Maladies de l'appareil respiratoire	675	6,6	837	7,7
Causes externes de blessure et d'empoisonnement	523	5,1	890	8,2
Troubles mentaux et du comportement	473	4,6	361	3,3
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	431	4,2	353	3,3
Maladies de l'appareil digestif	380	3,7	497	4,6
Maladies infectieuses et parasitaires	245	2,4	234	2,2
Maladies de l'appareil génito-urinaire	194	1,9	179	1,7
Autres causes	1 056	10,3	911	8,4
Total	10 286	100,0	10 820	100,0

Source : Inserm, CépiDc - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès

Que nous apprend cet indicateur ?

Les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs malignes constituent les deux principales causes de mortalité féminine. En 2011, elles étaient à l'origine de plus de la moitié des décès féminins en Lorraine. Entre 2001 et 2011, les décès causés par les maladies de l'appareil circulatoire ont toutefois diminué de **13%**.

À l'inverse, alors que le nombre de décès causés par un cancer est resté quasiment stable chez les hommes, il a augmenté sensiblement chez les femmes (**+17%**). Cette augmentation est principalement due au cancer du poumon. Le nombre de décès féminins liés à cette cause a augmenté de **70%** en dix ans (-2% pour les hommes).

Les décès causés par des maladies du système nerveux sont également en forte hausse. Leur nombre a augmenté de **63%** pour les femmes (+59% pour les hommes). En 2011, ils représentent **7%** des décès féminins contre 4,5% dix ans plus tôt et constituent aujourd'hui la 3^e cause de décès chez les femmes.

Pour aller plus loin...

- En matière de lutte contre le cancer, de nombreuses actions de dépistage sont mises en place. Les principales actions à destination des femmes concernent le dépistage du cancer du col de l'utérus, entre 25 et 65 ans, et des cancers du sein et du côlon, entre 50 et 75 ans.
- Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Il vise d'une part à établir des recommandations à destination de l'industrie en ce qui concerne la teneur nutritionnelle des produits (sel, sucres ajoutés...). D'autre part, ce programme a également un objectif important de prévention et de communication auprès du grand public, notamment via le site mangerbouger.fr.





Ménages lorrains selon la structure familiale en 1999 et 2010

	1999	%	2010	%
Ménages d'une personne	257 300	28,3	332 000	32,9
- hommes seuls	99 600	11,0	138 700	13,7
- femmes seules	157 700	17,4	193 300	19,2
Autres ménages sans famille	15 200	1,7	22 000	2,2
Ménages avec famille(s)	636 200	70,0	655 200	64,9
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	238 000	26,2	281 600	27,9
- un couple avec enfant(s)	324 300	35,7	285 700	28,3
- une famille monoparentale	73 900	8,1	87 900	8,7
Ensemble	908 700	100,0	1 009 165	100,0

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010, exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

Le nombre de ménages lorrains composés d'une seule personne a augmenté de 29% en onze ans. Ces ménages représentent ainsi un tiers de l'ensemble des ménages en 2010. Les femmes seules représentent **19%** de l'ensemble des ménages, alors que moins de 14% des ménages sont composés d'un homme seul. Cette différence peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes se remettent moins souvent en couple après une séparation ou un veuvage. Par ailleurs, du fait de leur durée de vie plus longue, ce sont souvent elles qui survivent à leur conjoint. Plus de la moitié des Lorrains de 80 ans ou plus vivent seuls.

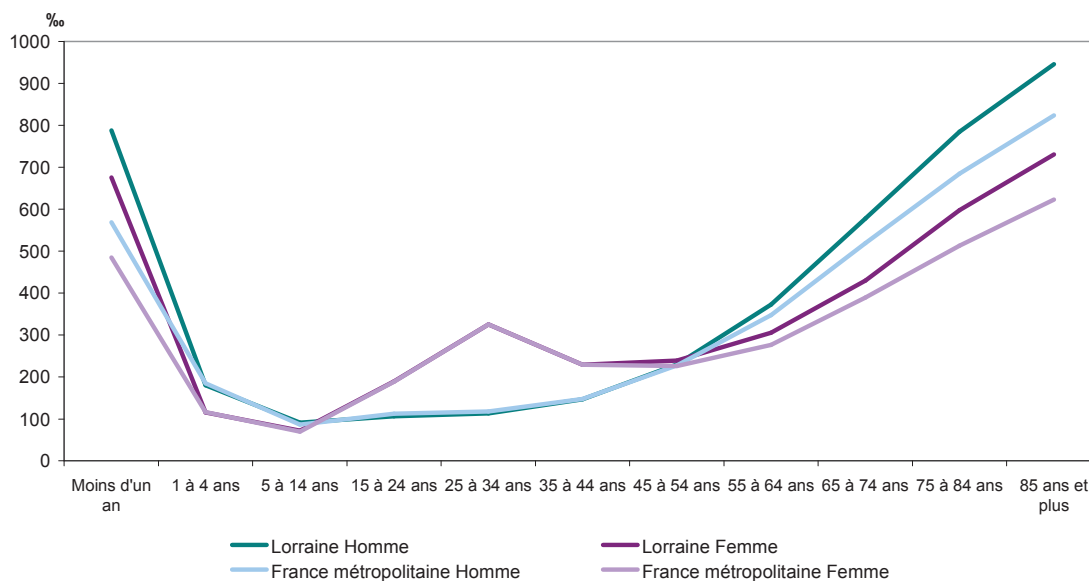
En outre, depuis 1999, la proportion de Lorrains d'âge actif vivant seuls a augmenté. C'est notamment le cas pour les jeunes de 20 à 24 ans. En 1999, ils étaient environ 15% à vivre seuls, ils sont 18% dans cette situation en 2010. Près de 15% des familles lorraines avec enfant(s) sont monoparentales. Pour **83%** d'entre elles, le parent présent est la mère.

Pour aller plus loin...

- Certaines catégories de familles monoparentales sont plus vulnérables que d'autres. Les mères célibataires, en moyenne plus jeunes et moins diplômées que les mères séparées ou divorcées, apparaissent moins insérées que les autres sur le marché du travail et plus exposées à la précarité.
- L'augmentation du nombre de personnes seules âgées implique de nouveaux besoins en termes de services à la personne. Les questions du maintien à domicile et de la proximité avec la famille et les amis se posent de façon plus prégnante.



Taux d'hospitalisation en 2011 dans les établissements de soins de courte durée



Champ : séjours hors séances et petits établissements

Source : DREES, Base nationale PMSI-MCO

Que nous apprend cet indicateur ?

Les taux d'hospitalisation sont élevés en début et fin de vie, dans la première année et après 75 ans. Un pic particulier entre 25 et 34 ans résulte pour les femmes de la période de forte fécondité.

En 2011, le nombre de séjours effectués dans les services hospitaliers publics et privés de soins de courte durée en médecine, chirurgie ou gynécologie-obstétrique (MCO) est d'environ 646 000 pour les patients résidant en Lorraine. **Plus de la moitié** (54%) des séjours concernent des patientes, soit une proportion similaire à celle observée sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En Lorraine, on dénombre **290 séjours pour 1 000 femmes**, contre 257 séjours pour 1 000 hommes. En corrigeant la population féminine de sa structure par âge et en excluant les séjours pour accouchement normal, l'écart est moins important (267‰ contre 247‰).

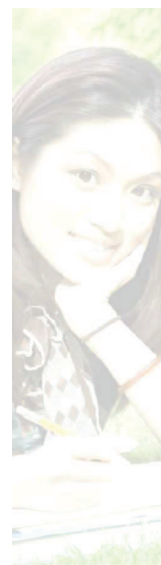
En 2011, après les séjours liés à la maternité pour les femmes, les motifs liés à la surveillance, aux bilans ou à la prévention arrivent en tête des motifs de recours aux soins de courte durée pour les 25-64 ans (près de 18% quel que soit le sexe). Viennent ensuite les maladies de l'appareil digestif qui représentent 11% des séjours de courte durée chez les femmes (15% pour les hommes).

Pour les femmes de 65 ans et plus, les séjours concernant une insuffisance cardiaque ou une fracture du col du fémur sont **14 fois plus fréquents** que pour des femmes de 25 à 64 ans.

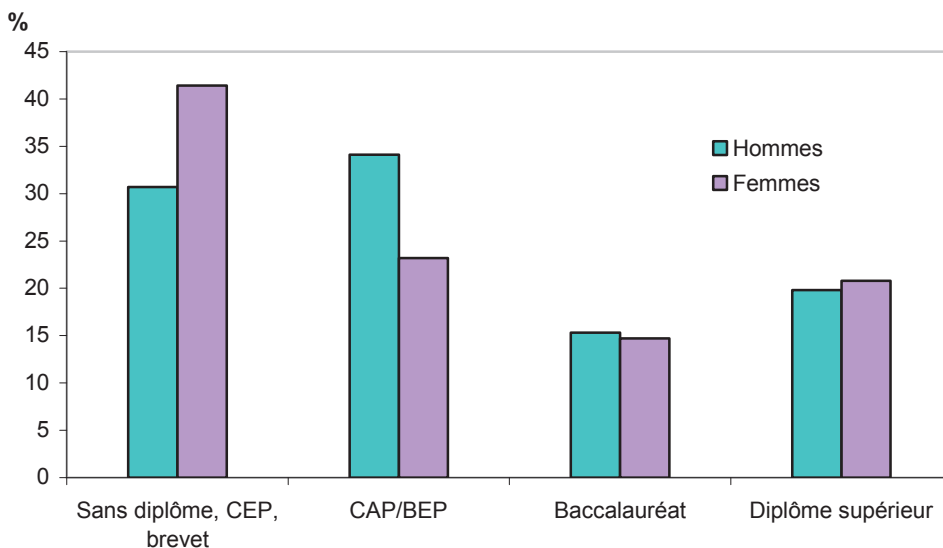
Pour aller plus loin...

Pour plus de détails sur les séjours dans les centres de soins de courte durée MCO : <http://www.drees.sante.gouv.fr/donnees-disponibles-sur-la-morbidite-hospitaliere,3369.html>





Diplôme le plus élevé des Lorrains selon le sexe en 2010



Champ : population lorraine non scolarisée de 15 ans ou plus

Source : Insee, recensement de la population 2010 - exploitation principale

Que nous apprend cet indicateur ?

Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles redoublent moins. Leur taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat est plus élevé.

En 2010, plus d'une Lorraine sur cinq est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (une sur quatre au niveau national). Malgré cela, leurs parcours de formation sont moins ambitieux que ceux des hommes. Si **12,5%** des Lorraines sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (contre 10% des Lorrains), **8%** seulement ont suivi des études supérieures longues (contre 10% des Lorrains).

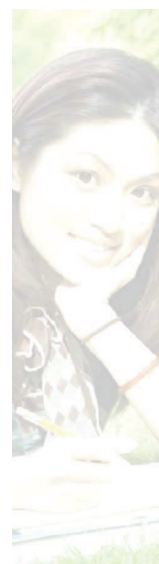
Cependant, l'écart tend à diminuer, le nombre de femmes issues de filières supérieures longues ayant augmenté de **60%** entre 1999 et 2010, pendant que celui des hommes augmentait de 40%.

Malgré les meilleures performances scolaires des filles, les garçons intègrent davantage les filières sélectives de l'enseignement supérieur. Les filles ne représentent en Lorraine que 28% des inscrits dans les classes préparatoires en 2010-2011.

Pour aller plus loin...

- L'article 121-1 du code de l'éducation stipule que les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.
- Le niveau de formation initiale est un élément primordial dans l'insertion professionnelle des femmes. Le taux de chômage des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est inférieur à 6%. Les personnes sans diplôme sont 16% à ne pas avoir d'emploi.




Répartition des étudiants de l'Université de Lorraine selon le diplôme préparé (au 03 février 2014)

Type de diplôme	Femmes (%)	Hommes (%)	Effectifs
DUT	39,3	60,7	5 265
Licence Professionnelle	38,4	61,6	2 550
Licence (dont PACES)	58,5	41,5	21 619
Master	56,9	43,1	9 511
Diplôme d'ingénieur	32,3	67,7	4 507
Diplôme d'État Médical/Paramédical	59,9	40,1	3 353
Doctorat	42,8	57,2	1 536
Autre diplôme	59,9	40,1	4 241
Total	52,8	47,2	52 513

Source : Université de Lorraine, DAPEQ, APOGEE

Que nous apprend cet indicateur ?

Au 3 février 2014, **53%** des étudiants de l'Université de Lorraine sont des femmes. Elles sont majoritaires en licence (**58,5%**) et en master (**57%**), mais elles restent sous-représentées dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur. En effet, elles ne représentent que **43%** des effectifs en doctorat et moins d'un tiers en école d'ingénieur.

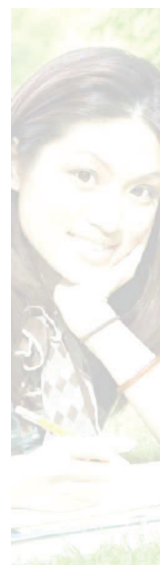
Les étudiantes sont particulièrement nombreuses dans le domaine des sciences humaines et sociales, où elles totalisent près de **69%** des effectifs. Elles sont majoritaires dans les filières de droit, économie, de gestion et de santé également. Au contraire, dans le domaine des sciences et techniques, elles sont assez largement sous-représentées. Moins d'un tiers d'entre elles optent pour cette voie.

Cette sous-représentation des femmes dans les sciences et techniques est visible à tous les niveaux de diplômes préparés. En IUT, bien que majoritaires dans le secteur tertiaire, elles sont moins d'un quart à préparer un DUT en sciences et techniques. Dans le domaine des sciences et techniques, les femmes ne représentent respectivement que **38,5%** des étudiants en licence, **34%** en master et **35%** en doctorat.

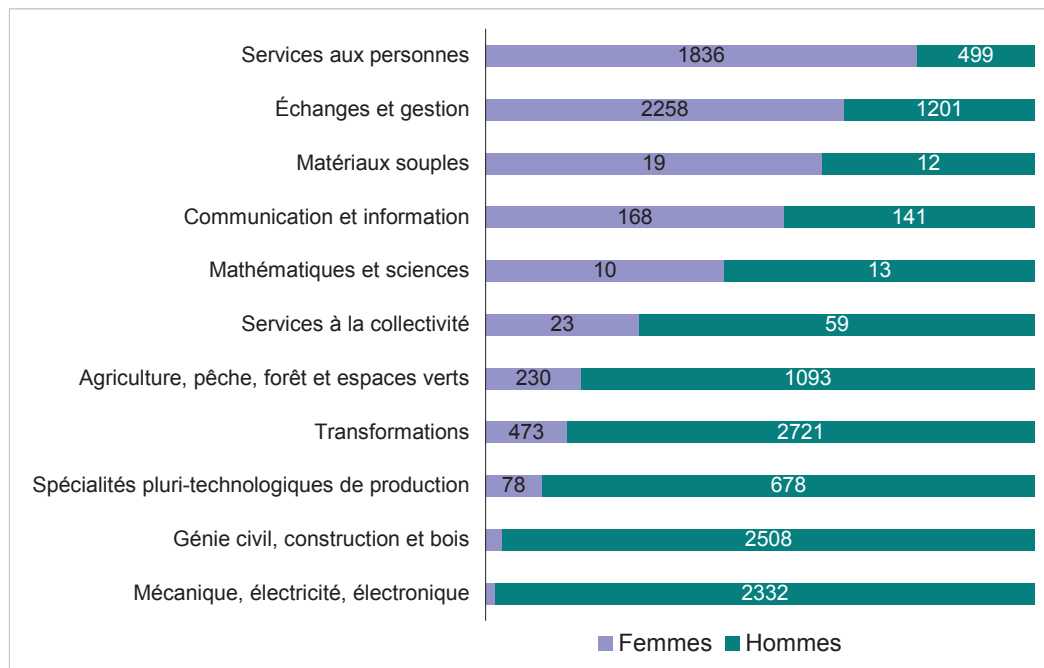
Pour aller plus loin...

- La sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques trouve au moins en partie son origine dans le second cycle du secondaire. En effet, en France, en 2010, à la fin de la classe de seconde, 27,5% seulement des filles choisissent la série scientifique contre 39,5% des garçons. Ainsi, parmi les titulaires du baccalauréat, 65% des garçons obtiennent un bac scientifique contre seulement 42,5% des filles.
- Même si les filles commencent à montrer un intérêt pour les filières scientifiques et pour les métiers traditionnellement masculins, les stéréotypes perdurent.





Apprentissage : répartition par spécialité de formation et par sexe



Source : Conseil régional de Lorraine, base SIFA 2010 (exploitation hors DIMA)

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2011, les femmes constituent deux tiers des formés dans l'apprentissage, part qui reste inchangée depuis 2008. Elles restent largement majoritaires dans les spécialités du tertiaire. Dans le secteur des « services aux personnes » (coiffure-esthétique, santé et travail social), 79% des apprentis sont des femmes. La spécialité « échanges et gestion » regroupe deux tiers des apprentis, en son sein le « secrétariat bureautique » compte jusqu'à 94% de femmes. Les femmes représentent plus de la moitié des apprentis en « communication, information », et jusqu'à trois quarts dans les « ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi ». A contrario, moins d'un apprenti sur cinq est une femme dans le secteur « transport, manutention, magasinage ».

Près de la moitié des effectifs masculins se concentrent sur le niveau V (CAP, BEP). Par ailleurs, 80% des effectifs relevant des spécialités du domaine de la production suivent une formation niveau V.

La ventilation des effectifs féminins est plus diffuse entre les niveaux. Ainsi, 30% sont de niveau III (Bac +2) et plus (contre 24% chez les hommes). Dans la spécialité « communication, information », 61% des effectifs féminins suivent une formation de niveau III (contre 91% des effectifs masculins).

Pour aller plus loin...

Si l'ouverture de l'apprentissage aux filières tertiaires s'est développé et a favorisé les femmes, celle-ci ne s'est pas faite à tous les niveaux de formation de façon uniforme pour les hommes et les femmes.



Taux d'activité des Lorrains de 25 à 54 ans vivant en couple selon le nombre d'enfants (%)

	Hommes	Femmes
1 enfant	95,6	87,2
2 enfants	97,1	84,8
3 enfants	96,6	70,6
4 enfants et plus	94,8	50,5
Ensemble	96,3	82,1

Source : Insee, recensement de la population 2010 - exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes est le plus à leur désavantage par rapport à celui des hommes. Ainsi, entre 25 et 49 ans, l'écart s'élève à 10 points en Lorraine.

L'arrivée d'un enfant entraîne une modification des rythmes personnels et professionnels : changement d'horaires, de quotité du temps travaillé voire retrait du marché du travail. L'adaptation de l'activité professionnelle à la naissance d'enfants incombe principalement aux femmes. Elle est particulièrement difficile à partir du troisième enfant. Ainsi, en Lorraine, le taux d'activité des femmes, de **87%** lorsqu'elles ont un seul enfant, chute à **71%** au troisième enfant, et à **51%** à partir du quatrième. Aucune rupture aussi nette n'apparaît pour les pères, dont le taux d'activité reste toujours supérieur à 94%, quel que soit le nombre d'enfants.

Ces chiffres peuvent être mis en corrélation avec les capacités d'accueil des enfants en bas âge. La Lorraine totalise **89** places en accueil collectif (crèches, haltes-garderies) pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, soit un taux inférieur de près de 30 points à la moyenne de la France de province. Les mères prenant un congé parental pour pallier l'absence de place en crèche pour leur enfant se trouvent éloignées du marché du travail. Ainsi le retour à l'emploi peut s'avérer difficile.

Pour aller plus loin...

- La loi du 27 novembre 1909 dite «loi Engerand» institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement.
- La loi du 17 juillet 1980 instaure l'interdiction de licencier une femme enceinte et prolonge le congé maternité en le portant à 16 semaines.
- La directive 2010/18/UE porte de trois à quatre mois la durée du congé parental auquel a droit chaque parent qui travaille. Au moins un des quatre mois ne peut être transféré à l'autre parent (c'est-à-dire qu'il est perdu s'il n'est pas pris), de façon à encourager les pères à prendre le congé. Elle prévoit également une meilleure protection contre la discrimination et facilite le retour au travail. Un travailleur ne doit notamment pas faire l'objet d'un traitement moins favorable en raison de la demande ou de la prise d'un congé parental.
- En 2014, le projet de loi pour l'égalité femmes-hommes prévoit d'ajouter, dès le 1^{er} enfant, 6 mois supplémentaires au congé parental, à condition qu'ils soient pris par le second parent.



Part de salariés à temps partiel selon le sexe en 1999 et 2010



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010, exploitation principale

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2010, en Lorraine, plus de **165 000 salariés** travaillent à temps partiel. C'est notamment le cas d'une femme sur trois (**32,8%**). C'est beaucoup plus que les hommes qui, en Lorraine, ne sont que 5,7% dans la même situation. En 2010, en Lorraine, **84%** des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. En France, 29% des femmes salariées travaillent à temps partiel, contre seulement 7% des hommes salariés.

En France, en 2012, les femmes à temps partiel travaillent en moyenne 23,4 heures par semaine. Elles sont toutefois nombreuses à désirer travailler plus. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à subir des situations de sous-emploi. En France, en 2012, environ **8%** des femmes salariées déclarent vouloir travailler plus et être disponibles pour le faire. C'est trois fois plus que les hommes.

Pour aller plus loin...

- Le 11 janvier 2013, un accord conclu avec les partenaires sociaux propose des moyens significatifs de régulation du temps partiel. L'introduction d'un minimum horaire de 24 heures par semaine dans les prochaines négociations, et la majoration des heures complémentaires dès la première heure à compter du 31 décembre 2013, sont des avancées importantes. Cet accord devrait créer une réelle dynamique de négociation dans les secteurs professionnels sur ce sujet. Pour mémoire, la moitié des écarts salariaux entre les femmes et les hommes s'explique par le temps partiel.
- Un projet de loi-cadre sur les droits des femmes intégrera les questions du temps partiel subi et l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.
- La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 instaure une durée minimale d'activité de 24 heures hebdomadaires. La rémunération est majorée de 10 % dès la première heure supplémentaire.



Les 10 premiers métiers exercés par les femmes en Lorraine en 2010

Métier exercé	Nombre d'emplois	dont femmes		Part de femmes exerçant ce métier
		en nombre	en %	
Adjoint administratifs de la fonction publique	26 800	20 800	77,5	4,6
Aides à domicile, aides ménagères	17 000	16 700	98,4	3,7
Secrétaires	16 200	15 900	98,4	3,6
Assistants maternelles, gardes d'enfants	15 300	15 200	99,4	3,4
Aides-soignants	16 200	14 900	92,1	3,3
Infirmiers en soins généraux, salariés	16 700	14 900	88,7	3,3
Employés administratifs d'entreprises	17 200	12 700	73,6	2,8
Agents de service hospitaliers	14 600	12 400	85,4	2,8
Professeurs des écoles	14 500	11 700	80,8	2,6
Employés comptables ou financiers	12 900	10 600	82,4	2,4

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler, mais des inégalités subsistent sur le marché du travail. La palette des métiers exercés par les femmes est beaucoup plus réduite que celle des hommes. En 2010, en Lorraine, 50% des femmes exercent **22** métiers différents (28 en France) parmi les 488 métiers répertoriés, alors que 50% des hommes se répartissent sur 65 métiers (75 en France). En 1999, la moitié des femmes exerçaient 18 métiers et la moitié des hommes 60 métiers sur les 450 répertoriés à l'époque.

En Lorraine comme en France, les métiers les plus souvent exercés par les femmes sont : adjoint administratif (**4,6%**), aide à domicile - aide ménagère (**3,7%**), puis secrétaire (**3,6%**).

Par ailleurs, **8** métiers sont très majoritairement exercés (à plus de 98%) par des femmes : sage-femme, assistante maternelle, esthéticienne, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, secrétaire, employée de maison chez les particuliers, et aide à domicile - aide ménagère. En 1999, **5** métiers étaient dans ce cas : assistante maternelle, sage-femme, secrétaire, employée de maison chez les particuliers et manucure-esthéticienne.

Ces métiers très féminisés sont souvent à temps partiel. C'est particulièrement le cas pour les employées de maison et les aides à domicile qui sont respectivement 73% et 64% à travailler à temps partiel.

Pour aller plus loin...

- Un décret du 6 décembre 2011 institue un contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce décret fusionne deux dispositifs existants : le contrat pour l'égalité professionnelle et le contrat pour la mixité des emplois. Le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a notamment pour objectif d'aider au financement de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois.



Demandeurs d'emploi en Lorraine inscrits depuis plus d'un an selon le sexe et l'âge

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2012	Évolution 2007/2012 (%)
Hommes	13 400	34 500	157,3
Moins de 25 ans	1 200	3 100	169,9
25 à 49 ans	8 900	21 500	140,5
50 ans ou plus	3 300	9 900	198,0
Femmes	16 900	32 200	90,1
Moins de 25 ans	1 500	2 900	85,0
25 à 49 ans	11 100	18 900	70,4
50 ans ou plus	4 300	10 400	142,5
Total	30 300	66 700	119,7
Moins de 25 ans	2 700	6 000	120,8
25 à 49 ans	20 000	40 400	101,6
50 ans ou plus	7 600	20 300	167,0

Champ : Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) catégories A, B, C

Source : Pôle emploi, Dares.

Que nous apprend cet indicateur ?

Au 31 décembre 2012, le nombre de chômeurs de plus d'un an s'élevait, en Lorraine, à **66 700** personnes. Depuis 2007, ce nombre a augmenté de 120%. L'aggravation de ce chômage de longue durée a principalement touché les moins de 25 ans et les plus de 50 ans.

L'augmentation du chômage de longue durée, liée à la crise économique, touche plus les hommes que les femmes. En effet, le nombre d'hommes demandeurs d'emploi depuis plus d'un an a augmenté de **160%**. Celui des femmes a augmenté beaucoup moins fortement (+90%).

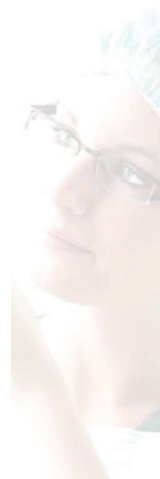
Les hommes les plus vulnérables face à la crise sont les plus jeunes et les plus âgés. Les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ont vu leur nombre augmenter respectivement de 170% et 200% en cinq ans.

Pour ce qui est des femmes, les plus âgées subissent le plus les effets de la crise. Le nombre de chômeuses de longue durée de plus de 50 ans a augmenté de **140%** entre fin 2007 et fin 2012.

Pour aller plus loin...

- L'article L1132-1 du code du travail stipule qu'aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement en raison notamment de son sexe, de son âge ou encore de sa situation de famille ou de sa grossesse.
- L'article L1142-1 du code du travail précise que nul ne peut mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché.





Évolution des temps sociaux au cours d'une journée moyenne jusqu'en 2010

	Femmes			Hommes		
	1986	1999	2010	1986	1999	2010
Temps physiologique	11 h 25	11 h 33	11 h 36	11 h 12	11 h 16	11 h 17
Travail, études, formation (y. c. trajets)	3 h 16	3 h 27	3 h 31	5 h 47	5 h 30	5 h 15
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	4 h 01	2 h 07	2 h 13	2 h 13
Ménage, courses	4 h 10	3 h 40	3 h 01	1 h 10	1 h 15	1 h 17
Soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 45	0 h 10	0 h 11	0 h 19
Jardinage, bricolage	0 h 15	0 h 18	0 h 15	0 h 47	0 h 47	0 h 37
Temps libre	3 h 28	3 h 46	3 h 58	4 h 09	4 h 25	4 h 28
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 55	0 h 45	0 h 36	0 h 48
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Note : les durées relatives à 1999 ont été recalculées de façon à rendre possible la comparaison des deux enquêtes malgré des nomenclatures différentes.

Lecture : En 2010, les femmes d'âge actif passent en moyenne 11h 36 par jour à dormir, manger et se préparer.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 60 ans, hors étudiants et retraités

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1986, 1999 et 2010

Que nous apprend cet indicateur ?

Malgré la mise en place de dispositifs permettant aux hommes de s'impliquer davantage dans la vie domestique (congé de paternité...), la répartition des tâches familiales reste très inégale.

En 2010, les femmes d'âge actif consacrent en moyenne près de **4 heures** par jour (soit 16% de leur temps) aux tâches domestiques, contre seulement **2 heures et quart** pour les hommes.

Au cours des 25 dernières années, le temps domestique des femmes s'est réduit de plus d'une heure. Cette réduction est due en partie à de nouveaux appareils ménagers plus performants et aux changements de mode de vie. Le temps domestique des hommes n'a augmenté que de 6 minutes.

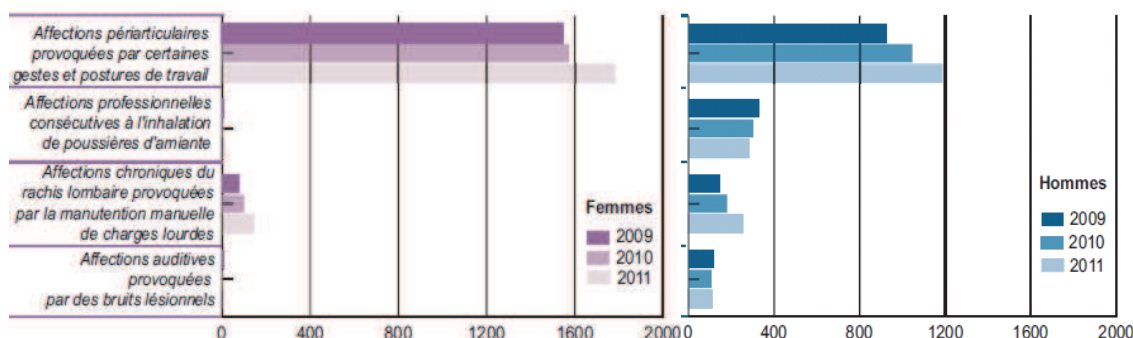
Ce temps varie selon la situation professionnelle. Les femmes au chômage y consacrent quotidiennement près de 5 heures, contre 3 heures et demie pour celles qui sont salariées. Les hommes s'investissent eux aussi différemment selon leur niveau d'activité : 3 heures et demie par jour lorsqu'ils sont chômeurs ou retraités, contre 2 heures s'ils sont salariés.

Pour aller plus loin...

- La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est un instrument important pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Le Conseil économique, social et environnemental de Lorraine (Cesel) a présenté en septembre 2011 un rapport sur cette problématique. (Voir le zoom sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle)



Maladies professionnelles déclarées par sexe de 2009 à 2011



Source : Direccte Lorraine, L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en Lorraine : de la déclaration à la reconnaissance 2000- 2011, Cahiers lorrains de l'emploi, N°01/ 13 janvier 2013

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2011, en France¹, le nombre de maladies professionnelles déclarées pour les femmes est égal à celui des hommes. Par contre, en dix ans, il a augmenté de **180%** pour les femmes, contre **92%** pour les hommes.

Une augmentation des maladies professionnelles déclarées est, également, constatée en Lorraine. Les données par sexe montrent un taux de fréquence plus élevé chez les femmes, mais des maladies professionnelles plus graves chez les hommes. Parmi les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers sont les plus exposés aux TMS (troubles musculo-squelettiques). Les femmes ouvrières sont particulièrement touchées (taux de fréquence : **103,3 TMS** pour 10 millions d'heures de travail, contre **25,8** pour les hommes en 2007).

Ces données sur les maladies professionnelles en Lorraine, proches des données nationales, viennent confirmer une inégalité des conditions de travail des femmes et des hommes. Par exemple, concernant les TMS, les femmes sont les plus touchées et les hommes ont un taux d'incapacité partielle permanente (IPP) plus élevé. Pourtant, les secteurs où hommes et femmes sont les plus exposés aux risques TMS sont les mêmes (à l'exception de la construction). Ce qui suppose que les femmes ouvrières occupent des postes qui les exposent plus (gestes répétitifs, postures contraintes, rythmes de travail, autonomie...).

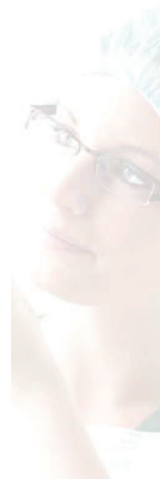
Pour aller plus loin...

- Le décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012, relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, renforce les exigences vis-à-vis des entreprises en augmentant le nombre de thèmes devant être traités dans la négociation ou dans les plans d'action (8 thèmes : embauche, formation, promotion professionnelle, qualification, classification, conditions de travail, rémunération effective, articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale).

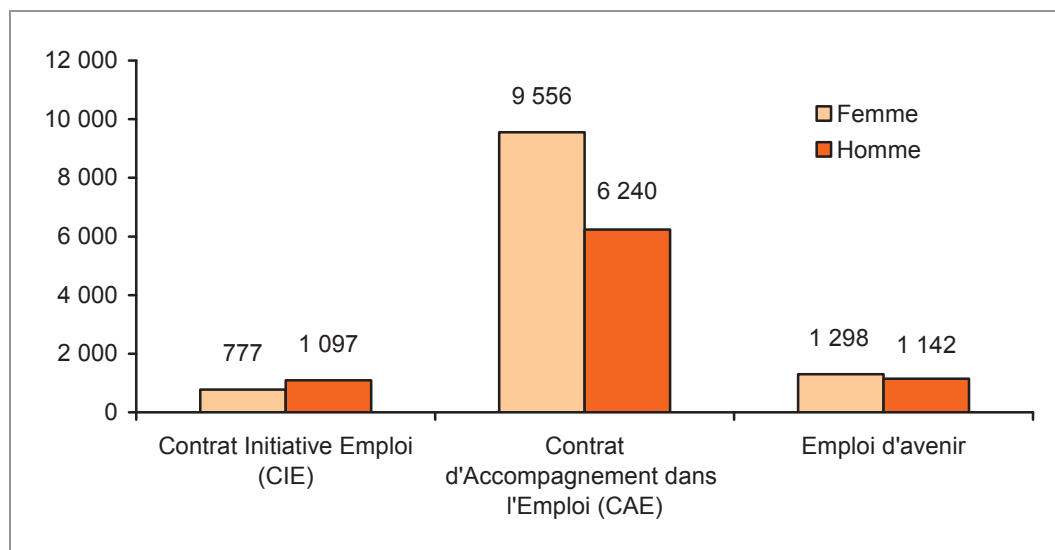
Ces données interpellent et interrogent sur les causes et sur les moyens de prévention mis en œuvre dans les entreprises. Ils traduisent aussi la place toujours importante des stéréotypes dans l'organisation du travail.

¹ D'après statistiques CNAM TS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/chiffres-des-et-statistiques/nos-statistiques.html>





Bénéficiaires des contrats uniques d'insertion en 2013 en Lorraine



Source : Direccte

Que nous apprend cet indicateur ?

En Lorraine, les contrats uniques d'insertion ont bénéficié à **17 670** personnes en 2013. Un peu moins de **60%** de ces bénéficiaires sont des femmes.

Les femmes ont surtout bénéficié de ces contrats dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), c'est-à-dire dans le secteur non marchand. **Sept sur dix** étaient inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an (cinq sur dix pour les hommes). **57%** de ces femmes avaient un niveau de formation initiale de niveau CAP-BEP ou moins. Ce taux monte à 75% pour les hommes.

Dans le cadre du contrat initiative emploi (CIE), qui concerne le secteur marchand, 80% des femmes et 75% des hommes étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Pour aller plus loin...

Depuis novembre 2012, on recense également en Lorraine 2 440 emplois d'avenir, dont 1 298 ont bénéficié à des femmes.

Une légère majorité de ces femmes avaient plus de 22 ans. Contrairement au CUI, on retrouve dans ce dispositif moins de chômeurs de longue durée. Un tiers seulement des femmes étaient inscrites depuis plus d'un an à Pôle emploi.

Naturellement, on retrouve également des aidé(e)s un peu moins diplômé(e)s en moyenne. Un quart des femmes ayant bénéficié de ce dispositif avaient un niveau CAP-BEP ou moins.





Écarts de salaires hommes-femmes selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Salaire horaire net moyen temps complet en Lorraine (euros)		Écart de salaire femmes-hommes en Lorraine (%)	Écart de salaire femmes-hommes en France (%)
	Femmes	Hommes		
Cadres	18,40	23,10	-20,3	-20,3
Professions intermédiaires	13,20	14,90	-11,4	-9,4
Ouvriers qualifiés	9,70	10,90	-11,0	-9,2
Employés	9,0	11,0	-18,2	-16,2
Ouvriers non qualifiés	8,50	9,60	-11,5	-10,4
Ensemble	11,30	13,50	-16,3	-17,1

Source: Insee, DADS 2010

Que nous apprend cet indicateur ?

En Lorraine, le salaire horaire net moyen des femmes sur un poste à temps complet est inférieur de **16,3%** à celui des hommes. Cet écart est légèrement plus important que l'écart constaté sur l'ensemble du territoire métropolitain (17,1%).

Selon la catégorie socioprofessionnelle, les écarts de salaires varient sensiblement. Les femmes ouvrières, qualifiées ou non, ainsi que celles exerçant une profession intermédiaire, ont un salaire horaire net moyen inférieur de **11%** à celui des hommes exerçant les mêmes professions. Les inégalités sont sensiblement plus élevées pour les cadres et les employées. Tandis que les hommes cadres ont un salaire horaire net moyen de 23,10 euros pour un poste à temps complet, celui des femmes cadres est d'un peu plus de 18 euros, soit un écart de **20%**. Les employées à temps complet sont également parmi les plus discriminées. Elles gagnent **18%** de moins que leurs homologues masculins.

Pour aller plus loin...

- La loi du 22 décembre 1972, première loi concernant l'égalité salariale, pose le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » en contraignant les employeurs, du secteur privé comme du secteur public, à une égalité de rémunération entre femmes et hommes.
- La loi du 23 mars 2006 renforce l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle. À la suite d'un congé maternité, la rémunération de la salariée est majorée des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles perçues par les salariés de sa catégorie dans l'entreprise pendant la durée du congé.
- La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit à compter du 1^{er} janvier 2012 une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 50 salariés qui n'ont pas d'accord collectif, ou, à défaut, de plan d'action unilatéral en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.





Taux de pauvreté et revenu annuel médian selon le type de ménage

Type de ménage	Taux de pauvreté (%)	Revenu annuel médian par unité de consommation (euros)
Homme seul	18,5	17 900
Femme seule	18,8	16 100
Famille monoparentale	33,6	14 300
Couple sans enfant	6,3	21 600
Couple avec enfant(s)	13,8	19 400
Ménage complexe	18,7	18 000

Seuil de pauvreté 2011 : 977 euros par mois par UC (60% du revenu médian)

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Que nous apprend cet indicateur ?

En Lorraine, en 2011, plus d'**une personne sur sept** vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 977 euros par mois.

Les ménages les plus vulnérables sont les familles monoparentales. Près de **34%** d'entre elles sont pauvres. Les mères isolées sont les plus concernées, cette configuration familiale étant peu répandue chez les hommes.

Les personnes seules sont également particulièrement touchées par la pauvreté. Près de **19%** d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. L'écart entre le taux de pauvreté des femmes seules et celui des hommes seuls est plutôt faible. Néanmoins, le niveau de vie médian des femmes seules est largement inférieur, de près de 2 000 euros, à celui des hommes seuls.

Ces taux de pauvreté sont en lien avec la répartition des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). En 2010, près d'un tiers des allocataires du RSA socle sont des mères isolées, 18% sont des femmes seules.

Pour aller plus loin...

- Au niveau national, après 75 ans, plus de 70% des pauvres sont des femmes. De nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles.
- Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation pour parent isolé (API). Au niveau national, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA (57% en 2009) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (57% en 2010) du fait de carrières professionnelles incomplètes et des types d'emplois occupés.





Nombre et part de femmes dirigeantes d'établissement en 2011

Taille de l'établissement	Femmes en Lorraine	Hommes en Lorraine	Part des femmes en Lorraine (%)	Part des femmes en France métro. (%)
Aucun salarié	14 753	27 401	34,4	36,6
1 ou 2 salarié(s)	1 750	4 078	30,0	28,7
3 à 5 salariés	449	1 402	24,3	22,7
6 à 9 salariés	93	406	18,6	19,1
10 à 19 salariés	16	135	10,6	17,3
20 à 49 salariés	3	24	11,1	14,9
Total	17 064	33 446	33,3	35,3

Champ : Personnes physiques

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Que nous apprend cet indicateur ?

L'accès des femmes à des postes de dirigeantes reste difficile en Lorraine comme en France. Moins d'un tiers des dirigeants d'établissements lorrains sont des femmes (34,5% en France).

Plus la taille des établissements augmente, plus la part de femmes qui les dirigent est faible. En Lorraine, elles représentent **34%** des dirigeants d'établissements sans salarié. Cette proportion est inférieure à **25%** pour les établissements de trois à cinq salariés et chute à **11%** dans ceux de 20 à 49 salariés. En ce qui concerne les établissements de plus de 10 salariés, l'inégalité d'accès aux postes de dirigeants est plus prégnante en Lorraine que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Les femmes dirigeantes lorraines sont plus présentes dans les activités de services et dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Elles représentent respectivement **57%** et **49%** de l'ensemble des dirigeants de ces secteurs.

À l'inverse, elles sont très minoritaires dans le secteur de la construction, où elles ne représentent que **2,1%** des dirigeants d'établissements.

Pour aller plus loin...

- S'agissant de l'accès des femmes aux responsabilités professionnelles et sociales, la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes consacre le principe d'un quota minimum de personnes de chaque sexe (40%) au sein des conseils d'administration et de surveillance. Le taux de féminisation des conseils d'administration du CAC40 est passé de 10,5% en 2009 à 21,1% en 2011. La proportion des entreprises qui comptent plus de 20% de femmes dans leur conseil d'administration est passée de 13% en 2009 à 30% en 2010.





Part des femmes parmi les postes à responsabilité à l'Université de Lorraine (au 03 février 2014)

Postes à responsabilité	Femmes (%)	Hommes (%)	Effectifs
Directeurs (directions centrales)	50,0	50,0	16
Adjointes au directeur / sous-directeurs (directions centrales)	57,9	42,1	38
Directeurs Collégium	25,0	75,0	8
Directeurs Composantes	21,6	78,4	51
Directeurs Pôles Scientifiques	10,0	90,0	10
Directeurs Unités de recherche	10,9	89,1	64
Total	27,3	72,7	187

Source : Université de Lorraine, DAPEQ, APOGEE

Que nous apprend cet indicateur ?

Au sein de l'Université de Lorraine en février 2014, près des **trois quarts** des 187 postes à responsabilité sont occupés par des hommes. En France, en 2012, les postes de direction des universités ne comportent que 8% de femmes. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur en comportent 15%.

Les postes à responsabilité des directions centrales sont répartis de façon paritaire entre les femmes et les hommes. Les femmes sont même majoritaires sur les postes d'adjoint au directeur ou de sous-directeur.

Par contre, pour les autres postes à responsabilité, la part de femmes ne dépasse pas **25%**. L'écart est particulièrement significatif pour les directions des pôles scientifiques. En effet, sur un effectif de dix directeurs, on ne recense qu'une seule femme.

Ces inégalités sont directement liées à la sous-représentation des femmes parmi les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Elles ne représentent en effet qu'un peu plus d'un tiers de ceux-ci. La répartition est paritaire en ce qui concerne les maîtres de conférence. À l'inverse, l'écart est particulièrement prégnant chez les professeurs des universités où les femmes ne représentent que **14%** des effectifs.

Pour aller plus loin...

- Les postes à responsabilité au sein des universités sont le plus souvent occupés par des professeurs des universités. La sous-représentation des femmes professeurs des universités persiste. Augmenter la représentation des femmes dans les instances de direction des universités implique donc de favoriser leur accession aux postes de professeurs des universités.
- La charte pour l'égalité femmes/hommes dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche a été ratifiée le 28 janvier 2013 par les conférences des présidents d'universités (CPU), des directeurs d'écoles d'ingénieurs (CDEFI) et des grandes écoles (CGE). Elle permettra d'accompagner la mise en œuvre de la parité dans la gouvernance des universités. Elle sera ainsi une avancée essentielle du projet de loi sur la réforme de l'enseignement supérieur.





Part des femmes parmi les élus (en %)

Mandat	Année	Lorraine	France
Femmes conseillères régionales	2004	26,0	47,6
	2010	51,2	48,0
Femmes conseillères générales	2004	5,1	10,9
	2011	7,6	14,0
Femmes maires	2001	9,9	10,9
	2008	11,4	13,8

Champ : femmes élues lors des élections générales. Quelques changements ont pu intervenir lors d'élections partielles

Source : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Que nous apprend cet indicateur ?

Après 60 ans de droit de vote, l'accès des femmes aux postes électifs reste difficile. Si la loi fixe l'obligation d'une parité dans les exécutifs régionaux, les chiffres montrent que les femmes ont encore du mal à être élues à des mandats départementaux ou locaux.

On peut se réjouir que la situation s'améliore à chaque scrutin, mais le rythme est encore très lent. En Lorraine, les taux de représentation féminine sont inférieurs à la moyenne française. Seules **3** femmes dirigent une des trente communes de plus de 10 000 habitants en Lorraine.

Au niveau national, seulement **5** femmes sont en charge d'une des quarante et une communes de 100 000 habitants ou plus.

Dans le paysage européen, avec **27%** de femmes à l'Assemblée nationale, la France se classe à la 10^e place sur 27. Ce taux est cependant en hausse de 10 points par rapport à la précédente législature. Au Sénat, **22%** des sénateurs sont des sénatrices.

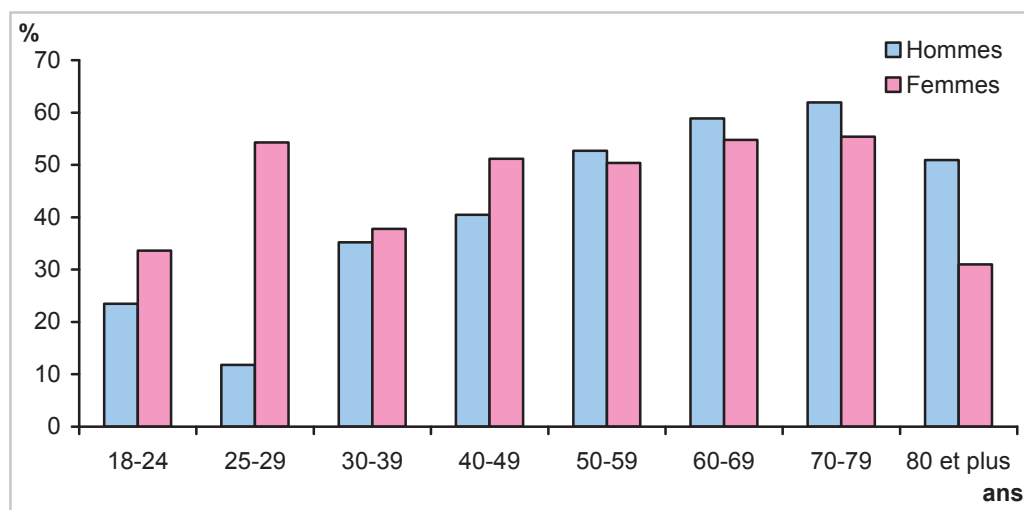
Pour aller plus loin...

- Un amendement à la Constitution de la V^e République du 8 juillet 1999 indique que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».
- La loi du 6 juin 2000 contraint les partis politiques à compter moitié de candidates pour les élections qui ont lieu au scrutin de liste. Pour les législatives, les partis qui n'ont pas au moins 48% de femmes candidates sont pénalisés financièrement.
- La loi du 31 janvier 2007 étend l'obligation de parité aux exécutifs régionaux et municipaux (dans les communes de plus de 3 500 habitants). Lors des élections départementales, candidat(e) et suppléant(e) doivent être de sexe opposé.
- La loi du 17 mai 2013 modifie le mode de scrutin des élections départementales. Dorénavant, deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. La loi porte en outre l'obligation de parité à l'ensemble des communes de 1 000 habitants et plus aux élections municipales.





Participation à tous les tours de scrutin aux élections de 2012 selon l'âge et le sexe



Source : Insee, Enquête de participation électorale de 2012

Que nous apprend cet indicateur ?

Les femmes se comportent traditionnellement de manière plus civique que les hommes. Ainsi, lors des élections présidentielles et législatives de 2012, **46,1%** des Lorraines ont participé à tous les tours de scrutins. Les Lorrains n'étaient que **43,1%** à faire de même.

Au niveau national, il n'existe pas de différence entre les sexes : **47,3%** des Français et des Françaises se sont déplacés à chaque tour de scrutin.

A l'autre extrémité de l'échelle, **13,3%** des Lorraines et **14,1%** des Lorrains ne se sont déplacés pour aucun scrutin. Ces taux placent la Lorraine dans le peloton de queue des régions les moins civiques.

Cet intérêt supérieur des femmes est essentiellement vérifié avant 50 ans. L'écart de participation oscille entre 2% et 40% pour la tranche 25-29 ans. Cette différence tient surtout au fait que peu de jeunes hommes de cette tranche d'âge se déplacent pour aller voter (seulement 11%).

Après 50 ans, l'écart est plutôt au bénéfice des hommes et ne cesse de s'accroître avec l'âge, pour atteindre son maximum après 80 ans, où l'écart entre homme et femme dépasse les 20%.

Pour aller plus loin...

L'étude de l'Insee Lorraine (Economie Lorraine n°292 – Septembre 2012) présente des résultats complémentaires sur le sujet.

[Lien vers l'étude](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/14170) : <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/14170>



Les retraites des femmes et des hommes

Avertissement : les données présentées dans ce « Zoom sur » sont des données nationales.

Le montant moyen des pensions des femmes est en moyenne égal à **72%** de celui des hommes. En 2011, il est de 1 154 euros par mois pour les femmes et 1 603 euros pour les hommes.

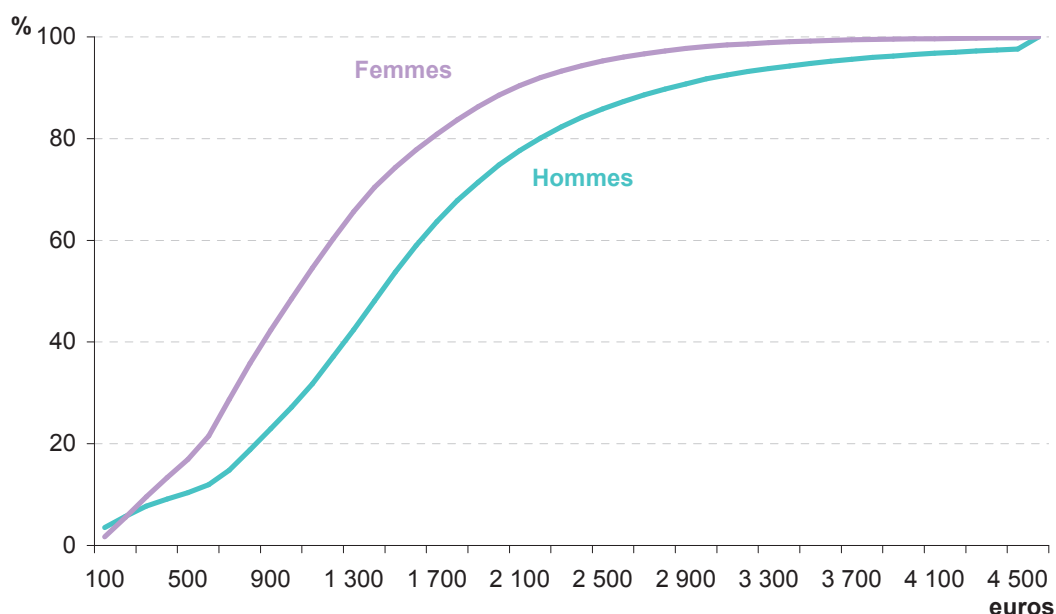
Cet écart a tendance à diminuer, et serait encore plus grand si on ne prenait pas en compte les droits dérivés des femmes (pension de réversion, bonification pour trois enfants et plus...).

Le ratio rapportant la pension moyenne de droit propre des femmes à celle des hommes progresse au fil des générations : de **44%** pour la **génération 1924-1928** à **56%** pour la **génération 1939-1943**. Dans les générations futures de retraités, ce ratio poursuivra sa progression sans atteindre la parité.

Selon les dernières projections, il progresserait d'abord rapidement, atteignant 70% pour les générations nées dans les années 1950, puis plus lentement, atteignant 80% pour les générations nées dans les années 1970. Cette différence risque néanmoins de perdurer du fait de multiples facteurs : taux d'activité des femmes plus faible, emploi plus fréquemment à temps partiel, interruption d'activité lors de l'arrivée du troisième enfant...

Au-delà de la moyenne, 50% des femmes touchent moins de **1 020 euros** de pension mensuelle, alors que cette médiane est de **1 430 euros** pour les hommes.

Répartition de la pension brute globale des retraités de droit direct d'un régime de base (euros)



Champ : Bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct dans un régime de base au moins, nés en France ou à l'étranger, au 31 décembre 2008.

Source : EIR 2008, Drees



Environ **70% des hommes**, mais seulement **42% des femmes** partent à la retraite avec **une carrière complète**. Dans les primo-liquidants de 2008, ce taux est plus équilibré : 77% pour les hommes et 60% pour les femmes.

La pension d'un assuré dépend principalement de sa durée d'assurance et de son salaire de référence. Or, les femmes ont à la fois des durées d'assurance plus faibles que les hommes (activité plus réduite) et des salaires plus faibles (temps partiel et écarts de salaire horaire).

Le système de retraite inclut néanmoins des dispositifs de redistribution qui réduisent les disparités entre hommes et femmes. Les femmes bénéficient en particulier de droits familiaux liés aux enfants : majoration de durée d'assurance, assurance vieillesse des parents au foyer, etc. Ces droits majorent leur durée d'assurance et compensent au moins en partie les écarts de durée.

Pour les générations futures de retraitées, avec la montée de l'activité féminine, la durée d'assurance des femmes progressera, et les écarts de durée d'assurance entre hommes et femmes devraient disparaître, voire s'inverser grâce aux droits familiaux.

Par contre, les écarts de salaire intégrant les effets du temps partiel ne sont pas ou peu compensés et vont persister. Ils deviendront ainsi la cause principale des écarts de pension entre hommes et femmes.

Aujourd'hui, en raison d'une durée d'assurance insuffisante, les femmes attendent plus longtemps l'âge du taux plein pour liquider leur pension. Elles partent à la retraite en moyenne plus tard que les hommes : **61,8 ans pour les femmes** contre **61,4 ans pour les hommes** en 2009 au régime général. À l'avenir (au-delà de 2020), en raison de la progression de la durée d'assurance des femmes, les femmes partiront à la retraite en moyenne au même âge que les hommes, voire plus tôt.

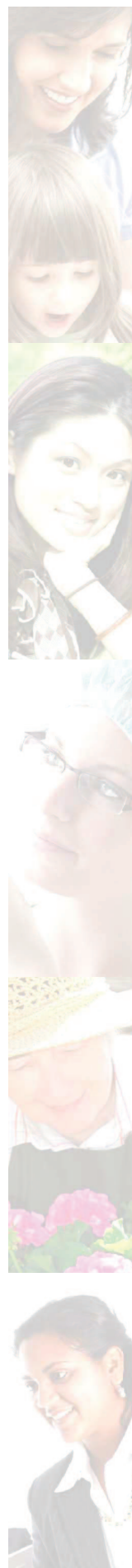
Malgré les écarts importants de pension de droit propre entre hommes et femmes, le niveau de vie des femmes âgées (65 ans et plus) vivant seules, qu'elles soient veuves, célibataires ou divorcées, n'est inférieur que de 10% à 20% à celui des hommes et des femmes vivant en couple.

Pour les veuves, les pensions de réversion jouent un rôle important. Elles permettent de maintenir, en moyenne, le niveau de vie antérieur au décès de l'époux. Les femmes divorcées ou célibataires à la retraite ont aujourd'hui en moyenne un niveau de vie comparable aux couples parce qu'elles sont plus diplômées que les autres femmes de leur génération.

Le niveau de vie des veuves devrait augmenter relativement aux couples, grâce à l'amélioration relative des pensions féminines au fil des générations. Les veuves cumuleront notamment pensions de droit propre plus élevées et pensions de réversion.

Le nombre de retraitées célibataires ou divorcées augmentera au fil des générations, avec la fragilisation des parcours conjugaux (recul du mariage, montée de la cohabitation hors mariage, du Pacs, augmentation des divorces et des ruptures). Leur niveau de vie pourrait se dégrader par rapport à celui des couples. Parmi elles, les femmes issues de catégories modestes ou peu diplômées pourraient être de plus en plus nombreuses.

Au total, des disparités croissantes pourraient être observées parmi les femmes retraitées vivant seules, selon qu'elles aient connu ou non des unions stables.



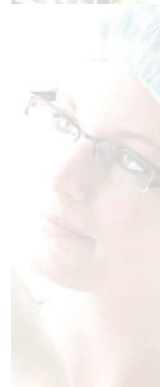
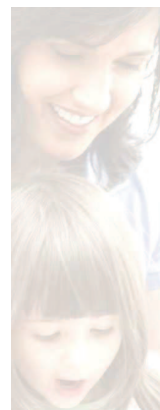
Les violences envers les femmes

Avertissements : certaines données statistiques ne se basent que sur les déclarations enregistrées par les services de gendarmerie et de la police. Une sous-déclaration des faits par les victimes est très probable. Certaines statistiques similaires peuvent être de niveau différent car collectées par des canaux différents (enquête auprès des victimes, données des services judiciaires...). Il convient donc d'analyser ces chiffres avec le recul nécessaire.

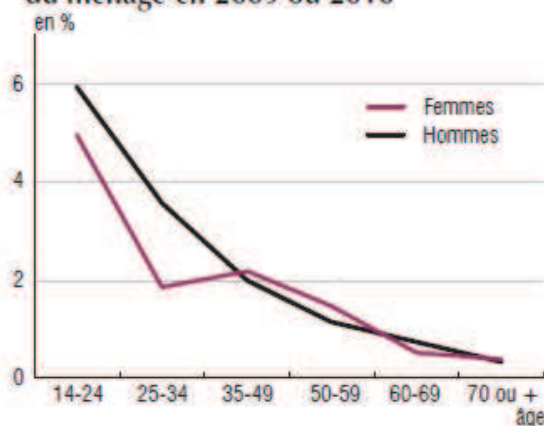
Les données présentées dans ce « Zoom sur » sont des données nationales.

Les violences envers les femmes recouvrent des formes multiples. Du geste déplacé en passant par des violences verbales ou physiques jusqu'au cas le plus grave, l'homicide, la femme est souvent plus exposée à ces agressions que les hommes.

En 2012¹, **6,8%** des femmes (et **2,7%** des hommes) ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle au cours des deux dernières années. La part des victimes est assez stable : 7,4% des femmes déclaraient de tels faits en 2008. A noter que ces taux ne prennent en compte que les violences hors du ménage.



2. Victimes de violences physiques en dehors du ménage en 2009 ou 2010

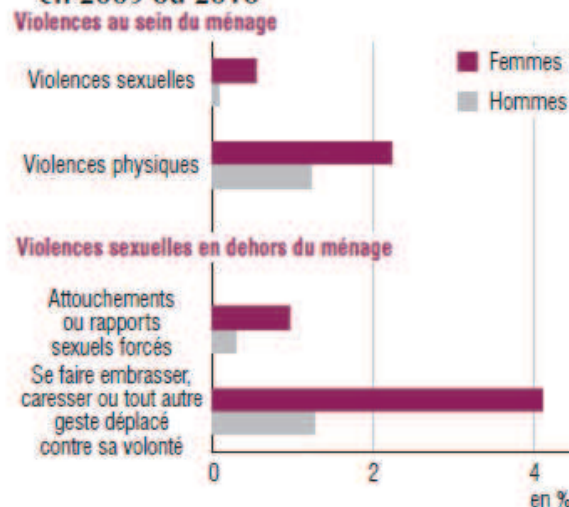


Champ : France métropolitaine, population des ménages, ensemble des personnes de 14 ans ou plus.

Lecture : 6 % des hommes de 14 à 24 ans ou plus ont été victimes de violences physiques en 2009 ou 2010 de la part d'une ou plusieurs personnes ne vivant pas avec eux au moment de l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

3. Victimes de violences physiques ou sexuelles en 2009 ou 2010



Champ : France métropolitaine, population des ménages, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

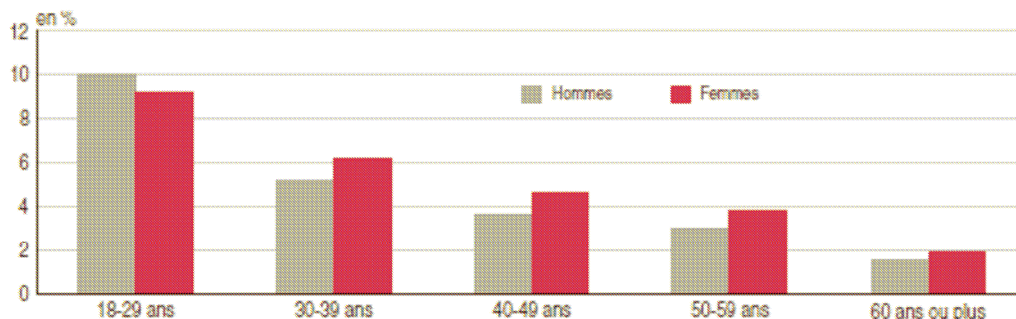
Au premier rang des agressions figurent les baisers contraints, caresses ou gestes déplacés (4,3% des femmes), les exhibitions sexuelles (2,9%) et enfin, les attouchements ou rapports sexuels forcés (0,9%). Ces deux derniers taux sont stables depuis 4 ans.

¹ Source Insee, ONDRP, enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (champ : personnes de 18 à 75 ans, hors agression au sein du ménage).



L'âge, le milieu social et la nationalité jouent un rôle important dans les facteurs de risque. Ainsi, les jeunes femmes (moins de 25 ans), les femmes de milieux modestes (femmes sans diplôme ou titulaire d'un CEP) et les femmes étrangères, originaires d'un pays hors de l'Union européenne, sont nettement plus victimes que la moyenne des autres femmes.

① Part des victimes de violences physiques selon l'âge¹



1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

② Proportion de victimes de violences selon leurs caractéristiques et leur lieu d'habitation¹

	Violences physiques		Violences sexuelles		Violences physiques et/ou sexuelles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Personne seule	4,6	3,2	0,4	1,7	4,9	4,5
Famille monoparentale	10,1	10,2	0,4	3,0	10,3	12,0
Couple sans enfant	3,1	3,6	0,3	0,9	3,3	4,2
Couple avec au moins un enfant	4,9	5,1	0,5	1,2	5,2	5,9
Réside en zone urbaine sensible	5,2	7,4	1,0	2,1	6,0	8,6
Ne réside pas en zone urbaine sensible	4,6	4,8	0,4	1,4	4,9	5,7
Commune rurale	2,8	3,6	0,5	1,1	3,2	4,4
Agglomération de moins de 20 000 habitants	4,1	4,3	0,4	1,0	4,3	5,0
Agglomération de 20 000 à 99 999 habitants	4,9	5,0	0,6	1,6	5,3	6,1
Agglomération de 100 000 à 2 000 000 habitants	6,1	5,5	0,4	1,9	6,4	6,8
Agglomération de Paris	5,2	6,6	0,4	1,5	5,6	7,3
1 ^{er} quartile de revenu par unité de consommation	5,5	6,9	0,8	2,2	6,2	8,2
2 ^e quartile de revenu par unité de consommation	4,5	4,8	0,6	1,6	5,0	5,9
3 ^e quartile de revenu par unité de consommation	4,6	4,6	0,3	1,0	4,8	5,3
4 ^e quartile de revenu par unité de consommation	3,9	3,5	0,2	0,9	4,0	4,1
Ensemble	4,6	5,0	0,4	1,4	4,9	5,9

1. Résultats moyens sur deux années pour des violences subies entre 2006 et 2011 (voir rubrique sources).

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012.

Près de 500 000 femmes déclarent avoir subi une violence physique au cours des deux dernières années (toujours sans compter les agressions au sein du ménage). Elles sont presque autant à déclarer avoir reçu une gifle, des coups ou toute autre violence physique de la part d'une personne qui vit actuellement avec elles. Les femmes sont ainsi deux fois plus victimes que les hommes de violence au sein des couples.



Malgré l'arsenal juridique et les actions de sensibilisation et de prévention, les femmes sont encore 80%² à ne pas déclarer à la police ou à la gendarmerie ces actes.

Ainsi, d'après les enquêtes, 154 000 femmes déclarent avoir été victimes d'un viol entre 2010 et 2011, mais les services de police et de gendarmerie n'ont recensé « que » **10 406³ faits de viol** en 2011. Dans sept cas sur dix⁴, le violeur est connu de sa victime (dont dans deux cas sur dix, le conjoint ou l'ex-conjoint).

Le taux de viol reste stable. On recense 1,6 cas pour 10 000 habitants. Le Ministère de la Justice a compté 1 252⁵ condamnations en 2011 pour des faits de viol.

D'après les statistiques du Ministère de l'Intérieur et de la Délégation aux victimes⁶, **148 femmes sont décédées** en 2012, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon. Là également, les données sont stables depuis plusieurs années.

En 2014, le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit une accélération de la délivrance des ordonnances de protection pour la ramener à un délai d'une semaine (contre trois en moyenne au 1^{er} juin 2011). Ces ordonnances, prononcées par le juge aux affaires familiales, permettent des mesures provisoires concernant le couple ou les enfants (résidence séparée, modalités d'exercice de l'autorité parentale...). Par ailleurs, ces ordonnances verront leur durée maximale prolongée à 6 mois renouvelables contre 4 mois précédemment. Il est également prévu que l'éviction de l'auteur des violences et le maintien de la victime dans le logement deviennent la norme.

Le projet de loi prévoit, en outre, une généralisation du téléphone grand danger. Avec l'accord préalable de la victime, ce dispositif permet sa géolocalisation au moment où elle déclenche l'alerte. Il sera proposé par le Procureur de la République aux victimes particulièrement exposées à la récidive.

Enfin, la plateforme téléphonique d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sera pérennisée (numéro d'appel au 3919).

² Source : Insee, ONDRP, enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (champ : personnes de 18 à 75 ans)

³ Source : ONDRP, DCJP (champ : état 4001 annuel)

⁴ Source : Insee, ONDRP, enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (champ : personnes de 18 à 75 ans)

⁵ Données SDSE (chiffres provisoires)

⁶ Rapport annuel sur les morts violentes au sein du couple – Année 2012

